

GÉNÉRALITÉS

Pour tous les avions effectuant du transport public dont la masse est supérieure à 5,7 t, il faut envisager, lors de la manœuvre de décollage, la panne du moteur qui a les conséquences les plus défavorables sur la conduite de la machine. Ce moteur est appelé "moteur critique".

Conséquences :

Les avions monomoteurs d'une masse supérieure à 5,7 t sont exclus du transport public.

Il faudra donc, en cas de panne du "moteur critique", effectuer le décollage en toute sécurité.

Pour cela, le constructeur devra fournir à l'exploitant les performances de la machine le "moteur critique" en panne et l'exploitant lui-même devra fournir au pilote des moyens de prise de décision en cas de panne réelle d'un moteur au décollage.